

Procédure de candidature pour les étudiants internationaux

Les candidatures pour les étudiants internationaux ne résidant pas en France ou au sein de l'Union Européenne se font sur la plateforme [Études en France](#) ou via la page [Campus France](#) de votre pays.

Indiquer dans le catalogue de formations : « Qualité et sécurité sanitaire »



Modalité de candidature :

- Dossier de candidature avec les pièces justificatives suivantes :
 - o CV (en français sur une seule page précisant les expériences professionnelles, formations et centres d'intérêt) avec photo et date de naissance
 - o Lettre de motivation personnelle précisant votre projet professionnel, rédigée sans recours à l'intelligence artificielle
 - o Attestation de comparabilité ENIC NARIC au minimum de niveau 6 disponible sur le site [Demander une attestation de comparabilité d'un diplôme étranger \(Démarche en ligne\) | Service-Public.fr](#)
 - o Attestation linguistique français au minimum de niveau C1 avec la date d'obtention (DELF, DALF, TCF, TEF, CLES)
 - o Relevés de notes des formations postbac et/ou diplôme et/ou attestation de réussite
- TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ÉTUIDIÉ.**

Étapes de sélection des candidatures :

- **1ère étape :** Candidater via la plateforme [Campus France de votre pays de résidence](#). Attention ! La plupart des pays impose un dépôt des candidatures avant fin novembre !
- **2ème étape :** étude et sélection des dossiers de candidature
- **3ème étape :** entretien en visioconférence d'une durée de 20 minutes réalisé en français prévu pendant la 1ère quinzaine de février, au cours duquel nous allons évaluer :
 - o Le niveau en français, statistiques et anglais ;
 - o Le niveau de connaissance de la filière agro-alimentaire ;
 - o La cohérence de votre projet professionnel par rapport à la formation ;
 - o L'aptitude à communiquer et la posture
- **4ème étape :** étude et sélection des dossiers suite aux entretiens
- **5ème étape :** information auprès des candidats admissibles.

Si vous êtes retenu·e, l'ISFFEL vous accompagne dans la mise en relation avec les entreprises en fonction de votre projet.

IMPORTANT ! La formation se déroule sous statut alternant. L'inscription définitive est assujettie à la signature d'un contrat d'alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisations) d'une durée de 2 ans auprès d'une entreprise domiciliée en France ainsi que l'obtention d'un visa et/ou d'un titre de séjour autorisant à travailler.

Informations auprès de Caroline COURTEIL ([ISFFEL](mailto:courteil@isffel.fr)) au 06 84 48 54 29, courteil@isffel.fr